

DEPARTEMENT

PROCES VERBAL DE SEANCE

DORDOGNE

Séance du 17 mars 2025

Présent.e	16
Procuration	0
Total	16

L'an deux-mille-vingt-cinq, le lundi 17 mars, à 9 heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean-Michel Pérusin, Président, à la salle des fêtes de Proissans, sur convocation du Président en date du 17 février 2025.

Madame Fabienne Lagoubie est désignée secrétaire de séance.

Liste des délégués présents avec pouvoir de vote :

Monsieur Serge SOULIGNAC, Monsieur Jean-Marie LAVAL, Monsieur Alain LAPORTE, Madame Fabienne LAGOUBIE, Monsieur Jean-Michel PERUSIN, Monsieur Patrick ALDRIN, Monsieur Daniel BARIL, Monsieur Dominique BOUSQUET, Monsieur Bertrand CAGNIART, Monsieur Jean-Yves VERGNE, Monsieur Henri BOUCHARD, Monsieur Christian LEOTHIER, Monsieur Jean-François LARAVOIRE, Monsieur Raymond MARTY, Monsieur Philippe CHEYROU, Monsieur René ROUSSEAU.

Observateurs : M. Duval Xavier, M. Peroux Sébastien, Mme Garrigou Maïlys, Mme Guérinot Solène, M. Jauffred Frédéric, Mme Peyre Anne.

Monsieur le Président ouvre la séance en procédant à l'appel des délégués et à la vérification du quorum. Le quorum étant réuni, la séance est ouverte.

Fabienne Lagoubie est nommée Secrétaire de Séance.

Monsieur le Président présente le procès-verbal du 27 novembre 2024 à l'assemblée. Aucune observation n'est faite, le procès-verbal est validé.

Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour comme suit :

1. Tableau du personnel 2025
2. Mandat au centre de gestion
3. Débat d'Orientation Budgétaire 2025
4. Compte Administratif 2024
5. Compte de Gestion 2024
6. Affectation des résultats
7. Questions diverses : échanges sur les modalités d'élaboration du PAS

1. Tableau du personnel 2025

Monsieur le Président explique que les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

Adopte le tableau des effectifs actualisé au 1^{er} janvier 2025 ;

Dit que les crédits correspondants seront inscrits aux Budgets Primitifs afférents ;

Dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

La décision est approuvée à l'unanimité.

2. Mandat au centre de gestion

Monsieur le Président explique aux membres du Conseil que la réforme de la protection sociale complémentaire rend obligatoire la participation financière des employeurs publics au financement des garanties couvrant le risque prévoyance de leurs agents à compter du 1^{er} janvier 2025 et le risque complémentaire santé 1^{er} janvier 2026.

L'Assemblée délibérante

La décision est approuvée à l'unanimité.

3. Débat d'orientation budgétaire 2025

Monsieur le Président expose les orientations budgétaires pour l'année 2025.

Cette année et selon le calendrier prévisionnel d'élaboration du SCoT, l'engagement financier de l'étude devrait correspondre aux phases 3 et 4 du marché. La demande de versement de la seconde tranche de la Dotation Globale de Fonctionnement sera faite.

La cotisation pour l'année 2025 passe de 0.80 centimes à 1 euro par an et par habitant comme débattu lors du DOB 2024. Il s'agit de la somme initialement choisie qui avait été réduite puis réaugmentée progressivement lors de la passation du marché pour l'élaboration du SCoT.

La convention qui lie le Pays du Périgord Noir au Syndicat Mixte concernant les frais de structures s'élèvera cette année encore à 17 %.

A compter du 1er janvier, la directrice du Pays du Périgord Noir sera mise à disposition du SCoT à hauteur de 0,1 ETP et la chargée de mission du SCoT mise à disposition réciproquement à hauteur de 0,1 ETP au profit du Pays du Périgord Noir. Cette mesure complète les dispositions en vigueur, à savoir la mise à disposition du Pays vers le SCoT de 0,1 ETP pour la gestion administrative du syndicat. Ainsi, le temps agent alloué au Syndicat Mixte continuera de représenter 1,1 ETP comme les années précédentes.

Le Comité Syndical prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) du Syndicat Mixte pour l'exercice 2025 tenu lors de cette séance.

La décision est approuvée à l'unanimité.

4. Compte administratif 2024

Monsieur le Président présente le compte administratif. Sebastien Peroux ajoute des informations techniques complémentaires.

Monsieur le Président se retire pour le vote.

Monsieur Christian Léothier est nommé Président.

Le compte administratif est voté à l'unanimité.

5. Compte de gestion 2024

Monsieur le Président présente le compte de gestion.

L'assemblée déclare que le compte de gestion n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

6. Affectation des résultats

Monsieur le Président présente la proposition d'affectation des résultats.

L'assemblée délibérante déclare affecter au budget 2025, les résultats de l'exercice 2024 à l'unanimité.

7. Questions diverses : échanges sur les modalités d'élaboration du PAS

Suite aux délibérations afférentes à la vie de la collectivité il est proposé à l'assemblée présente un point sur l'avancée du Projet d'Aménagement Stratégique du SCoT.

Une première réunion sur la construction de l'armature territoriale ayant eu lieu le 6 mars un échange est proposé sur le sentiment des élus à propos de cette séance par le Président et la Chargée de mission.

De manière générale, les éléments suivants sont relevés et font consensus parmi l'assemblée présente :

- Les participants du 6/03 ont eu du mal à appréhender les notions de polarité et centralités (parce que les définitions n'ont pas été données clairement), ce qui les a amené à classer les communes de façon différente en fonction des groupes et à retrouver de nombreuses communes de niveau 3... ;
- Les élus du syndicat souhaitent pouvoir travailler de façon plus approfondie l'armature en se plongeant dans un travail plus détaillé ;
- Les élus souhaitent également travailler par bassins de vie locaux afin de mieux faire remonter sur l'armature les pôles réellement structurants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures 30.

Le Président,
Jean-Michel Pérusin